



Mai - juin 2007

PROJET ACCOMPAGNEMENT

Québec-Guatemala

Revue de l'actualité

Editorial

CONSULTATION POPULAIRE DE SIPAKAPA: LA COUR CONSTITUTIONNELLE FAIT MARCHÉ ARRIÈRE ET DONNE RAISON À LA COMPAGNIE MINIÈRE CANADIENNE GOLD CORP INC.

Par Annie Pelletier

Le dossier est encore chaud et n'arrête pas de faire des vagues. Le 8 mai dernier, plus d'un an après avoir jugé la consultation communautaire de Sipakapa comme étant légale et légitime, la Cour constitutionnelle tranche en faveur d'une action d'inconstitutionnalité déposée par Rosa María Montenegro de Garoz, avocate de la Montana Exploradora (filiale de Gold Corp), en déclarant valide, mais non contraignante, la consultation communautaire sur l'exploitation minière à ciel ouvert du 18 juin 2005.

Dans son jugement, la Cour considère que la consultation communautaire de Sipakapa a beau être un exercice démocratique valide, ses résultats ne devraient pas avoir un caractère obligatoire pour autant, ni effet sur les politiques nationales relatives à l'exploitation des ressources minières, considérées comme d'utilité et de nécessité publiques. La Constitution est claire : le sous-sol guatémaltèque appartient à l'État, et c'est le ministère de l'Énergie et des Mines qui en est le gardien, pour ne pas dire le promoteur.

La Cour affirme qu'il n'existe pas de base légale bien définie pour réguler les mécanismes référendaires, et qu'il serait d'ailleurs urgent que le Congrès s'y mette. Pourtant, les populations et leurs autorités locales s'appuient sur la Convention 169 de l'O.I.T.¹, ratifiée par le gouvernement en 1996, et qui octroie un pouvoir de consultation aux populations autochtones sur les projets de développement autorisés sur leur territoire. Le Code municipal, quelque part nommé dans la Constitution, donne quant à lui la possibilité pour les municipalités

Dans cette revue

<i>Éditorial</i> : Consultation populaire de Sipakapa	P. 1
<i>Entrevue</i> : Avec Javier de León	P. 3
<i>Chronique d'un accompagnateur</i> : par Étienne Dubois-Daignault	P. 4
<i>Nouvelles du sud</i>	P. 7
<i>Nouvelles du nord</i>	P. 11
<i>Ont participé à cette revue</i> :	P. 12

d'organiser ce type de consultation sur des questions qui concernent l'ensemble des résidents de leur territoire. Les consultations communautaires suivent aussi la logique d'autogestion prescrite par la loi de décentralisation, et celle sur les Conseils de développement urbains et ruraux, qui permet la démocratisation participative et culturelle des citoyens au développement local.

Malgré tout, la Cour insiste et se contredit dangereusement : les consultations communautaires constituent des mécanismes importants d'expression populaire, mais leur résultat n'est qu'à titre indicateur, et ne pourrait en rien affecter les intérêts « légitimement acquis » par les compagnies minières, ce qui risque de ne pas faire l'affaire des populations locales qui promettent de réagir par d'autres moyens, peut-être beaucoup moins démocratiques et légaux, si le gouvernement continue à octroyer des licences d'exploration et d'exploitation sur leurs territoires sans les prendre en compte.

Volte-face et contrecoup

La résolution de la Cour constitutionnelle frustre non seulement la volonté des habitants de Sipakapa, elle crée surtout un précédent juridique qui risque d'affecter les autres processus de consultations communautaires réalisés ou à venir. En effet, Sipakapa a fait son chemin depuis 2005, et une quinzaine de consultations populaires ont été tenues dans différents départements du pays². Plus de 200 000 personnes s'y sont prononcées, en

grande majorité contre l'activité minière à ciel ouvert, l'exploitation pétrolière et les mégaprojets hydroélectriques, et dans une proportion nettement supérieure au taux de participation habituel aux élections. Ce sont donc plusieurs conflits sociaux qui se profilent à l'horizon si le gouvernement continue de refuser d'entendre ces milliers de voix.

« Avant, ils nous tuaient avec des balles, maintenant, ils utilisent le cyanure »

Les populations consultées considèrent généralement que les effets négatifs provoqués par l'exploitation des ressources naturelles sont bien plus importants que les avantages à long terme pour le développement et la survie des communautés. Le projet hydroélectrique Xalalá en Ixcán, rejeté par 18 000 personnes en avril dernier, risque en effet d'inonder 40 % de la zone affectée et forcer le déplacement de milliers de personnes déjà déracinées par le conflit armé dans les années 70 et 80. Les licences d'exploitation minière accordées dans les départements de San Marcos et Huehuetenango ont aussi provoqué d'immenses inquiétudes, tant pour la qualité et la quantité d'eau qui sera disponible après le passage des mines, que pour la contamination des rivières par le rejet de produits hautement toxiques, la déforestation et l'altération à tout jamais d'un environnement déjà fragile.

Face au rejet massif des projets d'exploitation que les populations jugent destructeurs, les compagnies étrangères, appuyées par le secteur économique national, crient à la manipulation et la désinformation menée par les groupes environnementaux de gauche, des « agitateurs » et des « déstabilisateurs » qui incitent les populations à refuser tout et surtout la croissance économique du pays. En guise de réponse et plutôt que de se livrer à un véritable dialogue avec les communautés concernées, on assiste à une criminalisation et à une intimidation des leaders populaires, et on leur envoie des militaires pour leur rappeler qu'il n'y a pas si longtemps encore, l'armée s'était chargée de défendre avec force et impunité les intérêts du secteur économique.

Chose certaine, le thème des ressources naturelles au Guatemala et celui des consultations populaires se dessine dans un contexte d'immense conflictualité sociale. À San Juan Sacatepequez, la tension a monté d'un cran lorsque le maire a refusé d'organiser la consultation communautaire sur l'implantation d'une usine nationale



Consultation populaire sur le projet hydroélectrique Xalalá, Ixcán, Quiché (20 avril 2007)
Photo: CAIG

de production de ciment et sur l'exploitation pétrolière dans la région, forçant les autorités locales à se rétracter. Tôt ou tard, le gouvernement devra donc réagir. Les entreprises étrangères et nationales y gagneraient en plus d'énormes profits, la stabilité sociale et une meilleure réputation. En attendant, le mouvement social ne cesse de prendre de l'ampleur. En juin, 15 organisations de paysans, de femmes et d'écologistes relançaient le Front contre les mines chimiques de métaux, désirant poursuivre la lutte pour l'autodétermination des populations autochtones sur leur territoire, et clamant haut et fort qu'il leur est préférable de mourir en se battant que de mourir intoxiqués.

1. Organisation internationale du travail.
2. Sipakapa, Concepción Tutuapa, Ixchiguán (San Marcos); Río Hondo (Zacapa); Colotenano, San Juan Atitán, Todos Santos Cuchumatán, Santiago Chimaltenango, Concepción Huista, Santa Eulalia, San Pedro Necta, San Antonio Huista, Barillas (Huehuetenango); Playa Grande (Quiché); San Juan Zacatepequez (Guatemala).

Entrevue

ENTREVUE AVEC JAVIER DE LEÓN

(Président de l'Association de développement intégral de San Miguel Ixtahuacán (ADISMI) et maire de la commune)

Par Nelly Marcoux, accompagnatrice du PAQG

Quel est le mandat de l'ADISMI ?

L'ADISMI est une organisation autochtone Mam des communautés de San Miguel Ixtahuacán qui travaille sur les thèmes de la participation citoyenne et des droits des peuples autochtones à San Miguel. Nous concentrons nos objectifs sur trois sujets: la participation politique des peuples dans les différents espaces structurels de l'État, la génération de projets de développement ou socio-productifs et l'application du système juridique autochtone, particulièrement le droit Mam, à travers le renforcement de l'institution des mairies communautaires.

Quels sont les objectifs de l'ADISMI face à l'exploitation minière à San Miguel ?

Avant tout, l'ADISMI considère que le droit des peuples Mam inclut le droit à la divulgation de l'information, à la défense de leurs territoires ainsi que le droit au libre consentement préalable. À San Miguel, ce concept n'a pas été mis en application; la mine est entrée en opération sans que ne soit fournie aucune information sur les impacts de l'activité minière et sans qu'une consultation ne soit constituée (...) Nous travaillons actuellement à la réalisation d'une consultation pour que soient respectés les droits des peuples autochtones.

Quels sont les effets de l'exploitation minière dans la région ?

Jusqu'à maintenant, il y a eu cinq types d'impacts négatifs attribuables à l'exploitation minière. En premier lieu, nous tenons un registre qui contient à ce jour 59 maisons endommagées ou fissurées et l'entreprise nie que les dommages aux maisons ont été causés par les explosions durant les activités minières. Également, 16 puits d'eau de la région se sont asséchés. Nous avons été informés que la production de tomates de certaines

personnes a été à sec en mars et en avril, dû à une sur-utilisation de la rivière Tsalá, qui fait partie du bassin de la rivière Cuilco. Par ailleurs, treize brebis, chèvres et bovins sont morts, possiblement pour avoir bu l'eau de la rivière Tsalá. Tout cela sans mentionner la décomposition sociale à San Miguel : manque de sécurité, haut risque de violence, présence d'une maison de prostitution, familles divisées, augmentation de la consommation d'alcool, etc. (...) Enfin, il y a aussi les impacts économiques ; les prix ont beaucoup monté depuis l'arrivée de l'entreprise. (...) Il y a aussi les impacts culturels : tous ces changements ont affecté les valeurs culturelles du peuple.

Pouvez-vous voir des impacts positifs de la présence de la mine à San Miguel ?

Je pense que les industries qui extraient les ressources naturelles de n'importe quel pays de l'Amérique latine n'ont jamais généré aucun impact positif. Le développement durable est intrinsèquement lié aux aspects politiques, sociaux, économiques et environnementaux. Or, le modèle que nous avons ici à San Miguel n'est pas durable, dans aucune de ses dimensions. Par conséquent, non, il n'y a pas d'impacts positifs !

Quels sont les effets de la venue de l'entreprise sur le peuple Mam, plus spécifiquement aux niveaux de la culture et de l'identité ?

Un Mam, pour couper un arbre, doit prononcer les mots suivants en Mam : *"najsama kjawol ntx'emono kokola we"*, qui veut dire : « Pardonne-moi arbre, je vais te couper parce que tu vas m'être utile, tu vas me servir. » Pour un Mam, la présence d'un arbre est sacrée. Pour un Mam, un arbre est vivant. Pour un Mam, l'arbre pleure, donc il doit lui demander la permission. Ce que je veux décrire concerne la dimension de la relation avec la terre. C'est là que se situe l'équilibre entre la nature et l'humain : la nature doit être respectée, il ne faut pas la détruire mais la protéger. Cependant, pour les entreprises, une telle relation n'existe pas. Seule la pensée matérialiste gouverne l'entreprise. (...)

En ce qui a trait à la récente décision de la Cour constitutionnelle qui déclare que la consultation de Sipakapa est un exercice démocratique valable mais non contraignant, comment ce jugement affecte-t-il votre perception des consultations comme outils de

manifestation d'une volonté politique pour les peuples autochtones?

Il y a deux systèmes de droit en vigueur au Guatemala : le système juridique de l'État, qui est imposé aux peuples autochtones du Guatemala, et le système juridique autochtone. L'État ne pourra pas contrôler l'exercice de ce droit. Vous constaterez que les consultations continuent d'avoir lieu, indépendamment de ce que désire ou non l'État ! Qu'est-ce que cela implique ? Cela implique que les communautés continuent d'exprimer leurs droits. (...) La Cour constitutionnelle a émis une sentence sans prendre en considération ce qu'établit la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et ce qu'établit le Code municipal. Or, le Code municipal déclare, à travers quelques articles de loi, que la municipalité détient son autonomie. Ce qui est certain, c'est que l'État ne veut pas reconnaître ce droit mais malgré tout, il continue d'être en vigueur.

Quelles difficultés avez-vous à affronter dans le cadre de votre travail ?

Comme il s'agit de servir les droits des communautés, chaque fois que des opérations illégales ont lieu, il faut leur mettre des bâtons dans les roues quelle que soit la manière utilisée. Dès qu'il s'agit des intérêts, surtout des intérêts individuels - et patronaux dans ce cas -, ça ne fait pas l'affaire des entreprises de parler des droits. Pour l'entreprise, les droits n'existent pas. Pour l'entreprise, seuls les profits, les investissements et les retours sur investissements existent. Les droits n'existent pas et encore moins les droits pour les peuples autochtones.

Quelle est votre analyse de la stratégie de l'entreprise face au mouvement social qui rejette la mine ? En tant qu'acteur de ce mouvement social, quelle est votre expérience personnelle ?

(...) Une des stratégies de l'entreprise est de nous discréditer. Par exemple, dans mon cas, ils disent qu'ils nous ont donné beaucoup d'argent à Vinicio (Vinicio López, coordinateur du Mouvement des travailleurs agricoles à San Marcos) et à moi et que nous l'avons accepté. L'entreprise nous aurait donné plusieurs millions de quetzales et par conséquent, ils nous auraient achetés ! Autre exemple : ils nous font suivre quand nous marchons ou ils envoient des gardiens de sécurité de l'entreprise

pour observer des gens de la communauté à leur maison. L'entreprise déploie plusieurs méthodes pour nous déstabiliser et nous décourager.

Quels sont vos espoirs pour les gens de San Miguel ?

Nous espérons que le processus organisationnel des communautés va se fortifier. Également, nous voulons divulguer de l'information sur les effets négatifs de l'exploitation minière dans le but d'obtenir que se tienne une consultation communautaire à San Miguel. Aussi, il est nécessaire d'élever le niveau de conscientisation de tous les leaders de San Miguel pour que la souveraineté du peuple Mam soit défendue.

Quel message aimeriez-vous livrer aux Canadiens ?

D'une part, que les Canadiens éduquent leurs investisseurs afin qu'ils n'investissent pas leur argent dans des entreprises qui viennent endommager les territoires, les peuples et les communautés autochtones de l'Amérique latine. D'autre part, s'ils veulent appuyer le développement en Amérique latine, et en particulier celui des peuples autochtones, qu'ils le fassent en respectant le processus propre à ces communautés. Par-dessus tout, qu'ils changent les politiques d'investissement parce que les politiques qui dominent présentement sont dégradantes pour la nature et la culture. Et finalement, qu'ils respectent les droits des peuples et des communautés autochtones. Nous avons aussi des droits comme n'importe quel autre peuple. Que ces droits soient respectés, voilà tout!

Chroniques d'un accompagnateur

LES ENTREPRISES MINIÈRES : UN DOSSIER CHAUD !

Par Etienne Dubois-Daignault, ex-accompagnateur dans la région de Huehuetenango

La guerre civile au Guatemala, bien que terminée, a laissé des traces bien visibles dans plusieurs pans de la société. Effectivement, plusieurs enjeux sociaux gardent cette même dynamique qui régnait autrefois durant la guerre.

Or, la problématique des entreprises minières suit cette même logique, comme nous l'a affirmé en novembre dernier l'Ombudsman auxiliaire des droits de la personne (PDH) à Huehuetenango.

Dans cet article, nous proposons de faire un bref retour sur l'histoire des mines au Guatemala ainsi que de leur implication dans la guerre civile. Ensuite, nous regarderons la situation actuelle de cette problématique et tenterons de voir quelles en sont les perspectives.

Histoire

Pour commencer, il faut savoir qu'au Guatemala les mines et le pétrole ont été, et sont toujours, deux ressources étroitement liées entre elles. Effectivement selon Luis Solano¹, l'exploitation du sous-sol a débuté dans les années 20 avec le pétrole, car c'est à partir de ce moment que le Guatemala a reconnu la présence de pétrole et de ressources minières dans sa constitution. Ainsi, plusieurs entreprises sont venues s'installer au Guatemala pour explorer et exploiter le sol. Dans les faits, le pétrole a été la première ressource à être exploitée. C'est ainsi que la famille Rockefeller et la compagnie Shell se sont installées au Guatemala. Durant la dictature de Jorge Ubico (1931-1944), le pays a été littéralement cédé aux entreprises étrangères. Par exemple en 1936, la *United Fruit Company* - liée de très près avec les entreprises de Rockefeller - a signé un contrat de 99 ans avec de grands avantages fiscaux.

La révolution de 1944 a un peu changé les données. Effectivement, une charte qui stipule que les hydrocarbures : « peuvent seulement être exploités par l'État, par des Guatémaltèques ou par des entreprises guatémaltèques, où le capital est à prédominance guatémaltèque » a été adoptée. Puis, au cours de la révolution (1944-1954), les gouvernements de Arévalo et celui de Arbenz par la suite, ont tenté par différentes techniques légales de reprendre le contrôle sur les ressources naturelles du pays. C'est donc dans ce contexte que la CIA a enclenché un processus pour renverser le gouvernement légitimement élu afin d'éviter « la menace communiste ». Le coup d'État a eu lieu en 1954 et une nouvelle loi a été promulguée suivant les recommandations de la *International Cooperation Administration*, création du gouvernement américain. De cette façon, les privilèges des entreprises américaines et étrangères pouvaient de nouveau leur permettre de régner

en maître sur le pays.

Durant le conflit

À partir du coup d'État, les vieux privilèges du capital étranger sont à nouveau devenus une priorité pour le gouvernement guatémaltèque. Par contre, lorsqu'au début des années 80 le conflit s'est accentué, une partie des compagnies minières ont fui le pays ou bien ont mis en veilleuse leurs activités, alors que d'autres sont restées au Guatemala. Ces dernières ont constitué un autre élément qui a envenimé le conflit. Effectivement, plusieurs communautés mayas se sont opposées farouchement à l'implantation d'une mine dans leur région. Ainsi, à l'occasion, les entreprises ont fait appel à l'armée pour pouvoir s'implanter ou se maintenir. La réponse de l'armée guatémaltèque a parfois été de massacrer les gens, comme dans la communauté de Panzós à la fin des années 70, où la population locale s'est retrouvée sans les terres suffisantes après l'implantation de la mine. Aussi, plusieurs travailleurs des mines, avec le soutien d'organisations sociales comme la Pastorale sociale de San Marcos, ont formé des syndicats pour améliorer leurs conditions de travail qui étaient presque inhumaines. La réponse de l'État à cette volonté d'organisation sociale a encore été la répression et l'assassinat sélectif des chefs syndicaux.

Aujourd'hui

Aujourd'hui encore, le sujet des mines est un thème qui anime et enflamme bon nombre de gens. En décembre dernier, j'ai terminé l'accompagnement dans la région de Huehuetenango. J'ai pu constater que cette problématique était très présente là-bas et que les habitants de Huehuetenango s'opposent pour la plupart à l'implantation de mines. En parlant avec les gens que nous accompagnons, j'ai pu constater que ceux-ci étaient même effrayés par les mines. Cependant, cette peur n'est parfois pas le fait d'une bonne information sur la problématique. Par conséquent, il arrive que les gens rejettent les mines suite aux ouï-dire et à une désinformation, car bon nombre de communautés sont trop isolées pour recevoir de l'information sur le sujet. Ainsi, les rumeurs peuvent donc se répandre sans problème et laisser planer une phobie. Pourtant, plusieurs organismes luttant contre l'implantation de mines existent dans la région de Huehuetenango comme : la Pastorale sociale (de l'Église catholique), CEIBA, Madre Selva, ETESC. Toutefois, ils ne peuvent

pas se rendre dans toutes les communautés étant donné l'étendue du département. Pour l'instant, ils se sont concentrés principalement dans les municipalités qui ont tenu des consultations populaires.

Les réponses à ces consultations populaires ont été, pour la plupart, massivement contre l'implantation des mines². Aussi, de plus en plus de municipalités de la région de Huehuetenango ont l'intention de tenir ce genre de consultation dont, entre autres, les municipalités de Santa Ana Huista, San Mateo Ixtatan, Santa Cruz Barillas.

De plus, Monseigneur Alvaro Ramazzini, président de la Conférence épiscopale du Guatemala, fait pression pour une réforme en profondeur de la loi sur les mines. Cette réforme cherche à garantir le bien commun de tous les Guatémaltèques. De cette façon, les entreprises minières devraient veiller à utiliser des techniques respectant l'environnement et la santé de tous; consulter la population et respecter ces consultations, etc.

La problématique minière s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large. En effet, le traité de libre-échange, le Plan Puebla-Panama et le projet de l'autoroute Transversale du Nord sont des accords visant à exploiter davantage le sous-sol du pays au profit des entreprises étrangères. Au Guatemala, le gouvernement a déjà planifié de mettre en place des mégaprojets découlant de ces accords, ne respectant donc en rien la volonté de la population locale. Malheureusement, ces mégaprojets amèneront, possiblement, une répression encore plus grande du gouvernement face à l'opposition et en fin de compte, un exil de la population.

Pourquoi s'opposer aux mines?

Les mines présentes, bien que pouvant en théorie générer une richesse collective, amènent plusieurs problèmes majeurs. Premièrement, la richesse produite par les compagnies minières ne profite presque pas à la population locale. Pour la plupart des entreprises, la richesse ne profite qu'aux actionnaires et ainsi, à des intérêts étrangers. Ainsi, les profits engendrés ne sont pas réinvestis au Guatemala. Deuxièmement, les mines sont très polluantes. Effectivement, les entreprises voulant économiser le plus possible utilisent des produits très dommageables pour l'environnement. Les mines au Guatemala sont pour la plupart à ciel ouvert ce qui a comme conséquence de propager en

core plus facilement les polluants dans l'air, l'eau et la terre environnante. Par conséquent, les risques pour la santé des habitants de la région sont très élevés. Par exemple, plusieurs compagnies utilisent le cyanure pour extraire les minéraux. Sur certaines personnes, ce produit a comme effet de leur faire perdre les cheveux. Étant donné que le cyanure se retrouve dans l'environnement et, la plupart du temps, dans l'eau, les gens le consomment et tombent malades.



Consultation populaire sur les licences d'exploitation minière, Concepción Tutuapa, San Marcos (13 février 2007)
Photo: CAIG

Perspectives

La tendance du gouvernement actuel n'augure rien de bon pour le futur. Les consultations qui ont été faites sur la question des mines n'ont pas été respectées par le gouvernement. Pourtant, selon la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, le gouvernement a l'obligation de respecter la volonté de ceux-ci. Malheureusement, le Guatemala continue sans peine à bafouer plusieurs traités internationaux et à très peu respecter les droits de la personne. La Pastorale sociale de San Marcos et l'Ombudsman auxiliaire des droits de la personne (PDH) à Huehuetenango nous ont affirmé en entrevue en novembre dernier que si le gouvernement continuait à ignorer les consultations populaires sur les mines, la situation risquait de dégénérer. La situation est déjà très tendue dans les communautés face à cet enjeu. De plus, il n'est pas rare au Guatemala que les gens se fassent justice eux-mêmes étant donné l'absence de justice institutionnelle. Ainsi, les populations sont prêtes à prendre les armes et à expulser les entreprises de leur région, nous disent les organisations. Quand on connaît le passé de l'armée guatémaltèque, on peut craindre le pire.

Néanmoins, nous pouvons sans doute espérer une plus grande politisation de cet enjeu. Les élections au Guatemala s'en viennent bientôt, en septembre. Si les populations et les organisations luttant contre les mines s'organisent bien, ce thème pourrait devenir un enjeu électoral important. C'est ce que plusieurs organisations nous ont

affirmé. Bien que cette option soit souhaitable, plusieurs doutent que les différents acteurs de ce mouvement puissent s'unir sous une même stratégie d'action.

Le gouvernement canadien

Nous devons aussi avoir en tête que la majorité des entreprises minières au Guatemala sont canadiennes. Dans cet ordre d'idées, nous avons tous et toutes une responsabilité dans les pratiques de ces compagnies. Le gouvernement canadien cherche souvent à se défilier de ses responsabilités en se réfugiant sous le dogme de la liberté de commerce. Cependant, en analysant l'argument de notre gouvernement et ses agissements, nous avons le sentiment qu'il défend les compagnies minières et ferme les yeux sur les nombreuses violations du droit international. D'autant plus que plusieurs rapports ont été transmis au gouvernement canadien pour lui exposer le rôle que jouent les compagnies minières dans les pays ayant été en conflit ou l'étant toujours.³

Le gouvernement canadien devrait imposer aux entreprises canadiennes le respect des normes internationales sur les droits de la personne et sur l'environnement. Chaque être humain devrait pouvoir jouir d'un environnement sain lui permettant de vivre en santé et sans risque pour sa vie. Les frontières ne devraient pas être une raison pour ne rien faire.

Ce dossier étant fort complexe, nous pouvons être sceptiques face à un dénouement positif. Malgré tout, nous gardons l'espoir que par l'éducation auprès de la population canadienne et en faisant pression sur le gouvernement canadien, nous puissions changer les choses. Nous pouvons ainsi, comme citoyens, dénoncer les agissements de notre gouvernement, des entreprises canadiennes et du gouvernement guatémaltèque. Des élections au Canada se déclencheront peut-être prochainement. Or, nous pouvons tenter d'intéresser les politiciens à cet enjeu important.

1. Luis Solano. *Guatemala: petróleo y minería en las entrañas del poder*, Inforpress Centroamericana, Guatemala.
2. Pour avoir une bonne idée du processus de consultation et comprendre mieux cette opposition, il est possible de regarder le documentaire *Sipakapa no se vende* (disponible au PAQG).
3. Anne Duhamel. « Note aux députés du Bloc Québécois sur la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises canadiennes à l'étranger, particulièrement des entreprises minières canadiennes », Bureau de Francine Lalonde, députée du Bloc Québécois, 16 mars 2007, p.4.

Nouvelles du sud

45 dirigeants de partis politiques morts de causes violentes

L'assassinat d'un candidat du parti Encuentro por Guatemala (EG) à la mairie de Zacapa porte à 45 le nombre de dirigeants morts avant et pendant le processus électoral.

Liberato Granados a été victime d'une embuscade à l'extérieur de son domicile par des inconnus. La secrétaire générale d'EG, la députée Nineth Montenegro, a indiqué que M. Granados a reçu trois balles dans la poitrine et une balle dans le dos. Granados était toujours en vie lors de son transport à l'hôpital, mais il a succombé à ses blessures dans la nuit du 26 mai. La police soupçonne que son assassinat serait relié à l'arrestation de deux de ses frères aux États-Unis il y a un mois. En effet, Granados avait indiqué qu'ils étaient responsables de l'assassinat d'un parent le 25 juillet 2005.

Le 24 mai, la mission d'observation de l'Organisation des États américains (OEA) a manifesté sa préoccupation face aux indices de violence qu'il y a au pays et qui pourraient interférer dans le processus électoral.

La cour autorise le tribunal espagnol à juger Ángel Aníbal Guevara

Le 31 mai dernier, la Cour d'appel de première instance a confirmé la résolution du Tribunal de cinquième instance pénale qui a établi que l'Espagne a la compétence nécessaire afin de juger le général Ángel Aníbal Guevara, ex-ministre de la Défense.

Le magistrat Napoleón Gutiérrez, président de la Cour d'appel de première instance, informa que le recours de protection (recours dilatoire) qu'avait proposé la défense de Guevara a été réfuté, alors que la compétence des juges espagnols a été confirmée. Il a ajouté qu'il revient maintenant au Tribunal de cinquième instance de décider de l'extradition en Espagne.

Le ministre de la Défense affirme que 8 500

soldats prêtent main forte à la PNC

Le ministre de la Défense, Cecilio Leiva a mentionné que l'armée possède 8 500 soldats dans les rues, qui occupent des tâches visant à renforcer la sécurité civile dans plusieurs endroits du pays. La présence militaire, qui vise à freiner la vague de violence que vit le pays, est répartie sur différents plans dont les objectifs sont, en autres, de sécuriser les autobus, d'établir un périmètre de sécurité du système pénitencier et d'installer des postes de contrôle. Il ajouta que le 28 mai, 56 agents de la Garde présidentielle ont été affectés à surveiller les autobus urbains.

Mille cinq cent soldats se sont joints à la Police nationale civile dans les régions de la capitale sous forme de patrouilles combinées. L'armée est composée de 15 000 effectifs, nota le ministre.

D'un autre côté, Mario Polanco, du Groupe d'appui mutuel (GAM) est d'avis que la présence militaire dans les rues n'a pas dissuadé les délinquants. En effet, les agressions dans les autobus et envers les piétons persistent.

Le parlement espagnol demande au gouvernement qu'il collabore afin d'éclaircir les crimes de guerre au Guatemala

Le parlement espagnol a demandé au gouvernement qu'il collabore « avec tous les moyens mis à sa portée » afin d'éclaircir les violations des droits de la personne commises durant la guerre au Guatemala (1960-1996) et de faire en sorte que les responsables de ces violations soient traduits en justice. Les parlementaires prient le gouvernement pour qu'il appuie les autorités guatémaltèques dans l'adoption de « moyens concrets » afin de promouvoir « la lutte contre l'impunité et de faciliter le travail des tribunaux ». Ils démontrent également leur « respect maximal et leur considération face à toutes les victimes » ainsi que leur préoccupation face aux menaces et aux hostilités dont souffrent encore au Guatemala plusieurs organisations de défense des droits humains.

La résolution a été approuvée à l'unanimité à la Commission des affaires extérieures du Congrès des députés. Le député socialiste Juan Moscoco, qui présentait cette initiative parlementaire, la reliait « à la publication du livre *Guatemala : El silencio del gallo* (Guatemala : Le silence du coq) écrit avec vitalité et passion par le journaliste Car-

los Santos » et avec le témoignage du missionnaire Luis Gurriara. M. Moscoco a de plus mentionné le travail réalisé par le tribunal central numéro un de l'Audience nationale espagnole, celui dont est titulaire le juge Santiago Pedraz, afin que justice soit rendue concernant ces crimes qui sont restés impunis jusqu'à maintenant. Beatriz Rodriguez-Salmones, députée du Parti Patriote, a défendu la résolution décisive des institutions européennes et a affirmé que le renforcement de la démocratie au Guatemala est une « garantie de paix et de liberté ».

Au Péten, des familles qui occupaient des plantations sont expulsées

Le mardi 22 mai, quelques 109 familles qui, depuis le 23 avril, occupaient la *finca Chahimal*, Sayaxché, au Péten, furent expulsées par 450 policiers et soldats.

Les paysans se sont sentis intimidés parce que dans les environs des terres qu'ils occupaient, ils ont vu des individus armés, vêtus en civils, qu'ils accusent pour la disparition de plusieurs dirigeants et pour de graves violations des droits humains. Les familles de la *Nueva Comunidad Chahimal*, Sayaxché demandent « solidarité et accompagnement dans leur lutte pour le droit à la terre et au maïs ».

Amnistie internationale : les menaces envers les défenseurs des droits de la personne continuent

Selon le rapport d'Amnistie internationale de 2007 sur la situation des droits de la personne dans le monde, au cours de l'année 2006 au Guatemala, les menaces, les attaques et l'intimidation contre les défenseurs des droits de la personne se sont intensifiées, en particulier envers ceux qui orientent leur travail vers les droits économiques, sociaux et culturels. Les assassinats d'un grand nombre de femmes et le peu de succès remporté par les recours en justice envers les auteurs de ces crimes ont persisté. Ce document stipule aussi qu'il y a eu quelques avancées, puisque certains responsables des violations des droits de la personne commises pendant le conflit armé interne ont été traduits en justice.

L'organisation rapporte également que le haut niveau de criminalité qui affecte tous les secteurs de la société s'est maintenu. En février, le bureau de la Haute-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme au Guate-

mala a publié un rapport dans lequel il recommandait une augmentation des moyens afin d'inverser la situation dans le but de prévenir les violations des droits de la personne et de protéger ces droits.

Amnistie internationale expose que selon les données de la police, au moins 580 femmes ont été assassinées. Cependant, selon le bureau du procureur général, seulement six personnes ont été condamnées pour ces assassinats qui, dans plusieurs cas, impliquaient des violences sexuelles.

L'organisation signala que, selon les Nations Unies, plus de 30% de la population vit avec moins de deux dollars par jour, les inégalités persistent au sein du pays et un nombre disproportionnellement élevé des personnes qui ont des revenus peu élevés et un accès limité aux services de santé et d'éducation sont des femmes autochtones habitant des zones rurales.

Amnistie internationale souligne que les expulsions dans les zones rurales persistent et que 29 rapports d'expulsion ont été reçus.

Plus de la moitié des 278 attaques qui ont été répertoriées contre les activistes et les organisations de droits de la personne ont été perpétrées contre des personnes qui orientent leurs activités vers les domaines économiques, sociaux et culturels, incluant les droits du travail, les droits des peuples autochtones et le droit au logement.

CALAS a présenté le recours d'inconstitutionnalité contre la loi des mines

Le 23 mai, le Centre d'action légale environnemental et social (CALAS) a présenté devant la Cour constitutionnelle un recours contre la Loi régissant l'industrie minière, parce qu'il considère qu'elle viole la Constitution et qu'elle affecte les ressources naturelles du pays. Yuri Melini, directeur de CALAS, signale que la loi contient huit articles qui contredisent la Constitution et permettent aux entreprises l'usage quasi illimité des ressources naturelles comme l'eau. De plus, cette loi permet aux entreprises d'initier leurs opérations, sans tenir préalablement des études d'impacts environnementaux.

Le Tribunal suprême électoral inscrit la candidature d'Efraín Ríos Montt au poste de député

Depuis le vendredi 18 mai, le Front républicain guatémaltèque (FRG) fait désormais partie de la course électorale, au même titre que le Parti patriote (PP) et la Grande alliance nationale (GAN). Le Tribunal suprême électoral (TSE) a décrété que les candidats aux postes de président et vice-président de la république de même que les candidats aux postes de députés du FRG avaient été inscrits à la liste électorale ; ces derniers ayant rempli l'ensemble des conditions requises par la loi.

Le FRG a présenté sur la liste électorale en premier lieu le général à la retraite Efraín Ríos Montt, s'assurant ainsi un poste au sein du Congrès de la république. La candidature de l'ex-général a été fortement critiquée par les défenseurs des droits humains, tant au niveau national qu'international. En effet, ces derniers considèrent que l'immunité dont jouit Ríos Montt, par l'entremise de cette inscription électorale, nuit au processus qui en cours contre lui à l'Audience nationale d'Espagne, où il est accusé de violations des droits humains commises alors qu'il était à la tête de l'État.

Au Guatemala, le tribunal de onzième instance pénale est investi de deux processus judiciaires contre Ríos Montt. Le premier a été entamé par l'Audience nationale d'Espagne, mais il est présentement suspendu à cause d'un appel devant la Cour constitutionnelle. Le second, de portée nationale, est paralysé par l'inactivité du ministère public, a fait savoir le juge José Eduardo Cojulun.

M. Cojulun a indiqué qu'en officialisant l'inscription de Ríos Montt, il reviendra à une cour d'appel de donner suite au processus pénal national et de statuer si la cause peut être entendue selon la loi électorale des partis politiques.

D'un autre côté, trois recours de protection (recours dilatoires) non résolus empêchent le tribunal de cinquième instance pénale de rendre une décision à propos des mandats d'arrêt et d'extradition contre Ríos Montt, quatre autres militaires à la retraite ainsi que deux civils. Ces mandats ont été lancés par la justice espagnole qui les recherche pour génocide, torture, terrorisme et détention illégale.

Enfin, au tribunal de deuxième instance pénale, au début du mois de mai, une autre poursuite a été réactivée à l'encontre de Ríos Montt et des quatre militaires à la retraite,

ceux-ci étant accusés d'avoir ordonné des massacres dans le cadre du Plan Sofia pendant le conflit armé.

La Cour constitutionnelle dénie provisoirement la suspension d'un règlement électoral

Le 17 mai dernier, la Cour constitutionnelle (CC) a refusé de suspendre provisoirement l'accord 131-2007 du Tribunal suprême électoral (TSE) qui réglemente la propagande électorale dans les médias, comme l'avait demandé la Chambre de la radiodiffusion.

La Chambre soutient que le règlement de contrôle et de surveillance des campagnes publicitaires pour les élections générales viole la Constitution et la Convention interaméricaine des droits de l'homme, en instaurant des contrôles au sein des médias. De plus, le règlement en question oblige les médias à enregistrer leurs tarifs auprès du TSE.

Parmi les contestataires, on soulève le fait que selon l'article 35 de la Constitution, tout ce qui touche à la libre expression de la pensée ne peut être régit que par une loi constitutionnelle, excluant ainsi tout accord ou règlement. Il en est de même pour l'article 223 de la Constitution, celui-ci soulignant que toute matière relative au processus électoral doit relever exclusivement d'une loi constitutionnelle (dans ce cas-ci la Loi électorale et des partis politiques).

Communiqué de presse du CALDH: Des organisations internationales félicitent la Cour constitutionnelle du Guatemala pour sa décision favorable et insistent pour que soit ratifié prochainement une initiative pour combattre l'impunité.

Des organisations non-gouvernementales des États-Unis, d'Europe et du Canada accueillent avec beaucoup d'espoir l'avis consultatif favorable à l'établissement de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), prononcé hier par la Cour constitutionnelle du Guatemala.

« La décision rendue hier représente une précieuse opportunité pour que le Guatemala, avec l'appui de la communauté internationale, reprenne le chemin de la démocratie et redonne de la vigueur à l'État de droit et à la protection

des droits humains », ont affirmé les organisations signataires.

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, l'existence et l'influence des corps illégaux et des appareils clandestins de sécurité sont des évidences. Au cours des dernières années, ces groupes ont accentué leur présence en attaquant et en intimidant des opérateurs de justice, des leaders politiques et des défenseurs des droits humains. Les activités de ces groupes en sont venues à miner le système judiciaire et à perpétuer un climat d'insécurité, générant ainsi un terreau fertile à la généralisation de la corruption, de la violence et du crime organisé.

Le défi principal de la démocratie au Guatemala continue d'être la consolidation de l'État de droit, lequel ne pourra se fortifier tant que persisteront d'importantes lacunes dans le système d'administration de la justice et aussi longtemps que l'on permettra à ces groupes illégaux et appareils clandestins d'agir impunément.

La CICIG propose un mécanisme concret, ponctuel et immédiat pour renforcer les institutions étatiques et accompagner le gouvernement du Guatemala dans sa reprise de contrôle face à un phénomène qui affecte tous les secteurs de la société. Rompre avec la culture de l'impunité et prévenir les attaques contre les défenseurs des droits humains et représentants de la société civile, voilà des tâches qui ne peuvent plus attendre.

Industrie minière : la consultation de Sipakapa n'est pas contraignante

Par Sonia Pérez

Presque deux ans après que les habitants de Sipakapa (San Marcos) se soient prononcés contre l'exploitation à ciel ouvert de minéraux métalliques par le biais d'une consultation tenue le 18 juin 2005, la Cour constitutionnelle a décidé que cet exercice était valide, mais non contraignant.

La Cour a donc déclaré inconstitutionnel l'article 27 du Règlement de consultation de bonne foi du Conseil de Sipakapa, lequel affirmait que cet exercice de consultation était contraignant.

Dans sa décision, la Cour signale également que la consultation est incontestable, mais soutient que le Congrès

de la république doit impérativement créer des règlements afin d'encadrer ces pratiques, compte tenu du vide juridique dans lequel elles évoluent.

Qui plus est, la Cour avance que le gouvernement est tenu d'analyser l'activité minière et de créer des mécanismes de compensation pour les communautés qui s'étaient déjà prononcées contre l'exploitation des mines.

L'observatoire électoral rapporte 43 cas de violence électorale

Dans son premier rapport, l'Observatoire électoral (Mirador electoral) a décrié la défaillance de l'État à garantir la sécurité de la population, des candidats politiques, des dirigeants et des militants ayant été l'objet de diverses attaques.

Le document relève 43 actes violents perpétrés entre mars 2006 et avril 2007. Parmi ceux-ci, 23 furent mortels et visaient des personnes liées à l'appareil politique guatémaltèque. Le département de Guatemala est en tête de liste des endroits ayant vécu le plus de violence, tout comme ceux de Jutiapa, San Marcos et Escuintla. Le Parti national de l'espoir (UNE) a rapporté 14 attaques, dont neuf furent mortelles.

Nouvelles du nord

¿QUÉ PASA EN EL PA?

Soirées-témoignages d'ex-accompagnateurs et accompagnatrices de retour au pays

Durant les mois de mai et juin, plusieurs soirées-témoignages ont eu lieu dans divers endroits à Montréal et à l'Île d'Orléans. Le public a donc eu la chance d'écouter des expériences variées traitant de l'accompagnement international et du vécu de chacun à leur retour du Guatemala. Un merci particulier à Caroline Tessier, Étienne Dubois-Daignault et Léonie Lavoie-Bel de nous avoir partagé leurs témoignages à travers plusieurs événements !

Exposition de photos *Lutte contre l'impunité et accompagnement international*

L'exposition touchante et colorée : *Lutte contre l'impunité et accompagnement international*, décorera très bientôt les murs du Café de l'Apothicaire, au 1106 rue Beaubien Est à

Montréal, durant les mois de juillet et août. N'hésitez pas à venir déjeuner dans un bon resto tout en appréciant la qualité de l'exposition. Bonne visite !

Poste d'emploi d'été, agente aux communications

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée de Josiane Loiselle-Boudreau dans l'équipe de la coordination au Nord. Elle comblera le poste d'agente aux communications de juin à août 2007. Nous souhaitons donc la bienvenue à notre nouvelle collègue, en espérant que vous aurez la chance de la rencontrer !

Fin de semaine de réflexion et planification

La fin de semaine de réflexion et de planification pour l'année 2007-2008 se tiendra les 21 et 22 juillet prochain dans un endroit paisible qui suscitera l'échange entre les membres bénévoles du PAQG. La réunion se déroulera sur deux jours et nous aborderons plusieurs points à l'ordre du jour dont le financement, les ressources humaines, les nouveaux projets d'éducation, les forces du PAQG, les faiblesses, le *réseautage* de l'organisme, etc. Nous ferons aussi la planification des activités de l'organisme pour l'année à venir et élaborerons un calendrier à cet effet.

Si vous désirez vous joindre à la réflexion, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Forum social québécois

Le PAQG sera présent lors du Forum social québécois qui se tiendra à l'UQÀM du 23 au 26 août prochain. Nous présenterons le documentaire *En toute solidarité, l'accompagnement international au Guatemala* suivi d'une discussion sur la situation des droits de la personne, le samedi 25 août. Nous allons aussi exposer deux cas-type : la consultation populaire de Sipakapa et le délogement forcé dans la région de El Estor lors de la journée thématique sur l'exploitation minière et ses conséquences sur l'environnement et les droits humains. Le PAQG fait partie de la coalition de Montréal sur les mines qui organise la journée en collaboration avec une multitude d'organismes.

Accompagnement, stages internationaux et coordination au Guatemala

Deux nouvelles stagiaires JSI ont été sélectionnées et formées durant le mois de juin. Elles sont présentement en formation au Guatemala afin de commencer leur stage au sein de leurs organisations respectives. Laura travaillera

comme éducatrice en santé communautaire avec l'organisme CEIBA. Amélie travaillera comme chargée en genre et développement avec l'organisme CALDH dans la capitale du Guatemala.

Nous avons présentement cinq accompagnateurs sur le terrain qui seront au Guatemala au cours de l'été. Une de nos accompagnatrices battra bientôt le record de durée de l'accompagnement. Cela fait maintenant 7 mois qu'elle accompagne au Guatemala et elle pense prolonger pour un autre 3 mois, ce qui la mènera jusqu'en septembre, juste après la première ronde des élections.

Projet théâtre : *Un hiver rouge au Guatemala*

La troupe de théâtre de marionnettes est présentement en repos mais reviendra en studio dès l'automne pour préparer la tournée 2007. Nous traverserons le Québec du 7 au 18 novembre prochain passant par l'Outaouais, les Cantons-de-l'Est, Québec, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-St-Jean. Nous représenterons aussi la pièce à Montréal. Restez informés en consultant notre site Internet régulièrement.

Recueil de textes des accompagnateurs

Le recueil de textes devrait être terminé cet été pour le grand bonheur de tous, rassemblant plusieurs témoignages et informations sur l'accompagnement international au Guatemala au fil des ans. Le lancement aura lieu cet automne. Soyez au rendez-vous !

Ont participé à cette revue

Rédaction

*Nathalie Brière, Étienne Dubois-Daignault,
Anaïs Lagacé, Nelly Marcoux, Annie Pelletier*

Traduction

Pascale Boyer, Yannick Lacoste, Annie Montpetit,

Sélection des nouvelles

Julie Roy

Correction, révision

*Nathalie Brière, Francis Desjardins,
Catherine Dutil, Annie Lapalme, Léonie Lavoie-Bel,
Josiane Loiselle-Boudreau*

Mise en page

Josiane Loiselle-Boudreau



Projet Accompagnement Québec Guatemala.

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) _____ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
- Comité de la revue d'actualité Soutien à la coordination
- Comité des actions urgentes Financement
- Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) _____ \$ (pour les associations et les institutions)

Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice

Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1